CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 06 juin 2016 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

 MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 02 MAI 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 mai 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 mai 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-quatre-mille-trois-cent-soixante-et-un-dollars et soixante-trois-cents (84,361.63$) de déboursés et de dix-mille-six-cent-quarante-trois-dollars et quatre-vingt-deux-cents (10,643.82$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de quatre-vingt-quinze-mille-cinq-dollars et quarante-cinq-cents (95,005.45$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-04**

**DÉPÔT-RAPPORT SEMESTRIEL-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JANVIER À JUIN 2016**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal le rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2016, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-05**

**DÉPÔT-RAPPORT FINANCIER 2015**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal le rapport financier pour l’exercice financier se terminant le 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte du dépôt du rapport financier se terminant le 31 décembre 2015 tel que préparé et présenté par Monsieur René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-06**

**AUTORISATION DE TRANSFERTS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des transferts de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les transferts suivants :

° un montant de 5,000.00$ (lampes de rues) et un montant de 2,837.55$ (projet salle communautaire) soient transférés dans le surplus accumulé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-07**

**AUTORISATION D’ACHAT DE JARDINIÈRES DE FLEURS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire installer des jardinières de fleurs dans le village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire l’achat de jardinières de fleurs pour la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-08**

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR REAL BOUCHARD-TRAVAUX D’ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire engager un employé pour les travaux d’été 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’engagement de Monsieur Réal Bouchard comme employé pour les travaux d’été 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-09**

**DEMANDE D’ANNEXION AU RÉSEAU D’AQUEDUC-MADAME MARIE-CHRISTINE MARCEAU-182 BOULEVARD TREMBLAY**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Marie-Christine Marceau demandant l’annexion au réseau d’aqueduc de sa résidence localisée au 182 Boulevard Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser l’annexion au réseau d’aqueduc de la municipalité, la résidence localisée au 182 Boulevard Tremblay de madame Marie-Christine Marceau;

D’autoriser les travaux requis pour l’annexion au réseau d’aqueduc, tel que main-d’œuvre, l’outillage et le matériel requis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-10**

**DEMANDE D’ANNEXION AU RÉSEAU D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛTS-MADAME ALINE CHASSÉ & MONSIEUR SERGE DISSY-CANTINE DU NAUFRAGE-19 ROUTE 132 OUEST**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Aline Chassé et Monsieur Serge Dissy demandant l’annexion au réseau d’aqueduc et d’égoût de la Cantine du Naufrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser l’annexion au réseau d’aqueduc et d’égoût de la municipalité, la Cantine du Naufrage localisée au 19 route 132 Ouest de Madame Aline Chassé;

D’autoriser les travaux requis pour l’annexion au réseau d’aqueduc et d’égoût, tel que main-d’œuvre, l’outillage et le matériel requis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-11**

**DÉSIGNATION D’UNE ADJOINTE AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, la municipalité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d’urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-10-06, datée du 06 octobre 2014, adoptée par la municipalité afin de désigner lesdits fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d’urbanisme à la municipalité, a engagé une étudiante à titre d’adjointe technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit désignée, du 16 mai 2016 au 19 août 2016, Madame Geneviève Gagné à titre d’adjointe aux fonctionnaires désignés au sens de l’article 236 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* par la municipalité et qu’elle puisse accorder et délivrer des permis et certificats.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-12**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE DE LA MRC DE LA MATANIE-PROJET RUE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit mandater les services professionnels d’ingénierie pour le projet de la Rue Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger le mandat des services professionnels d’ingénierie de la MRC de La Matanie pour le projet de la Rue Bélanger;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-13**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION : QUATRE (4) REGARDS-RUE BÉLANGER-BÉTON PROVINCIAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la soumission pour l’acquisition de quatre (4) regards de Béton Provincial pour le projet de la Rue Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger la soumission en faveur de Béton Provincial pour l’acquisition de quatre (4) regards au montant de six-mille-six-cent-soixante-sept-dollars et trente-et-un-cents (6667.31$) plus les taxes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-14**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION : PIÈCES D’AQUEDUC ET D’ÉGOÛTS-RUE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des deux (2) soumissions reçues pour la fourniture en pièces d’aqueduc et d’égoûts pour le projet de la Rue Bélanger, soit :

° Emco : 38,193.75$ plus les taxes

° Réal Huot inc. : 36,492.78$ plus les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger la soumission en faveur de Réal Huot inc. au montant de trente-six-mille-quatre-cent-quatre-vingt-douze-dollars et soixante-dix-huit-cents (36,492.78$) plus les taxes pour la fourniture en pièces d’aqueduc et d’égoûts pour le projet de la Rue Bélanger.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-15**

**AUTORISATION DE TRAVAUX-PROJET RUE BÉLANGER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit débuter les travaux d’aqueduc et d’égoût pour le projet de la Rue Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser les travaux requis de prolongement du réseau d’aqueduc et du réseau d’égoût sur la Rue Bélanger incluant main-d’œuvre, l’outillage, machinerie et le matériel requis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-16**

**DÉPÔT-BILAN DE LA QUALITÉ DE L’EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015-NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT l’exigence de l’article 53.3 du Règlement sur la qualité de l’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit faire un Bilan annuel de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du Bilan de la qualité de l’eau potable pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 préparé par NORDIKeau inc. en date du 16 mai 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-17**

**ADJUDICATION DE CONTRAT : FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS MUNICIPAUX-ÉTÉ 2016**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumission sur invitation écrite a été adressée pour des travaux de fauchage le long des chemins municipaux d’été 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la seule soumission reçue, soit :

° Denis Savard : 875.00$ taxes incluses

(Monsieur Rémi Savard, conseiller, se retire dans cette décision en raison du lien de parenté)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu majoritairement :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Denis Savard, le contrat pour des travaux de fauchage le long des chemins municipaux pour la somme de huit-cent-soixante-quinze-dollars (875.00$) taxes incluses, le tout conformément au document d’appel d’offres sur invitation écrite et à la soumission datée du 15 mai 2016;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-18**

**AUTORISATION DES VACANCES ANNUELLES 2016-NOÉMIE DARISSE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du calendrier des vacances annuelles 2016 de Madame Noémie Darisse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser les vacances annuelles 2016 de Madame Noémie Darisse.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-19**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 112-RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adopter un nouveau règlement sur la prévention incendie;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Patrice Truchon, conseiller, lors de la séance ordinaire du 02 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le Règlement numéro 112-Règlement sur la prévention incendie.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-20**

**DEMANDE D’AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC-137, 2E RANG VEILLEUX-MADAME JACINTHE SIMARD ET MONSIEUR PIERRE SIMARD-LOTS 3168822-3168823 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande formulée de Madame Jacinthe Simard et Monsieur Pierre Simard auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour les lots 3168822 et 3168823 du Cadastre du Québec, dont une superficie visée de 4000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande vise à autoriser deux (2) activités complémentaires : soit un gîte touristique (bed and breakfast) dans la résidence et activité artisanat de type boutique d’artisanat dans la remise;

CONSIDÉRANT l’utilisation à une fin autre que l’agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée est conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE dans le périmètre urbain, des immeubles sont disponibles pour ce genre d’activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appuie la demande formulée de Madame Jacinthe Simard et Monsieur Pierre Simard auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-21**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS : PROJET NUMÉRO 2016-04-13-SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DE STATIONS D’ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet numéro 2016-04-13 afin d’obtenir les services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les Municipalité de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-22**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-PROJET NUMÉRO 2016-04-13-SERVICES PROFESSIONNELS POUR L’EXPLOITATION DE STATIONS DE PRODUCTION D’EAU POTABLE ET DE STATIONS D’ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-ADELME, GROSSES-ROCHES, SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET SAINT-ULRIC**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumissions sur le site du SEAO a été adressée concernant le projet numéro 2016-04-13 pour obtenir les services professionnels pour l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture des soumissions du 16 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger en faveur du soumissionnaire conforme, soit NORDIKeau inc. le contrat concernant l’exploitation de stations de production d’eau potable et de stations d’épuration des eaux usées pour la somme de un-million-quatre-vingt-mille-sept-cent-cinquante-trois-dollars et cinquante-cents (1,080,753.50$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d’appel d’offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 13 mai 2016, et ce, pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2021;

QUE le total de la soumission couvre les Municipalités de Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-Ulric et Saint-René-de-Matane;

QUE le coût du contrat pour la Municipalité de Sainte-Félicité s’élève à deux-cent-vingt-cinq-mille-trois-cent-trente-dollars (225,330.00$), taxes en sus, pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2021;

QUE l’adjudication est conditionnelle à l’acceptation des Municipalités de Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-René-de-Matane et Saint-Ulric;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-23**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS : INSPECTION DE CONDUITES D’ÉGOÛT : PROJET NUMÉRO 29003TT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour l’inspection de conduites d’égoût-Projet numéro 29003TT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-24**

**ADJUDICATION DE CONTRAT : INSPECTION DE CONDUITES D’ÉGOÛT-PROJET NUMÉRO : 29003TT**

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumission sur invitation écrite a été adressée concernant l’inspection de conduites d’égoût pour le projet numéro 29003TT;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture des soumissions du 1er juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger en faveur du soumissionnaire conforme, soit Can Explore, le contrat concernant l’inspection de conduites d’égoût pour le projet numéro 29003TT pour la somme de trente-quatre-mille-quatre-cent-soixante-et-onze-dollars (34,471.00$), taxes incluses, le tout conformément aux documents d’appel d’offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 30 mai 2016;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-25**

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-23002-107 ROUTE 132 OUEST-MADAME SIMONNE GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée par Madame Simonne Gauthier pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d’urbanisme en regard de l’immeuble situé au 107 route 132 ouest (Lot : 3169550);

CONSIDÉRANT QU’un avis a été publié conformément à la Loi, le 02 mai 2016, invitant tout intéressé à se faire entendre relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande au Conseil municipal l’approbation de ladite dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la dérogation mineure numéro 2016-23002 afin de :

1° Permettre une largeur de terrain de 45.31 mètres (mesuré à l’alignement) au lieu du minimum requis de 50,0 mètres;

2° Permettre une superficie de terrain de 2500 mètres carrés au lieu du minimum requis de 3000,0 mètres carrés.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-26**

**DÉPÔT-RÉSULTAT DE L’ÉVALUATION DE LA DEMANDE D’EMPLOI D’ÉTÉ CANADA PROJET NUMÉRO 013897558**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du résultat de l’évaluation de la demande d’emplois d’été Canada Projet numéro : 013897558 en date du 06-06-2016 de madame Josée Roberge de Service Canada;

CONSIDÉRANT QU’Emplois d’été Canada ne peut allouer de fonds faute de budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte du dépôt du résultat de l’évaluation de la demande d’emplois d’été Canada.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-27**

**VOYAGES DE GRAVIER- 12,000.00$**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité veut faire l’ajout de gravier dans les routes visées par la carrière-sablière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE faire l’ajout de gravier d’un montant de douze-mille-dollars (12,000.00$);

QUE le montant de douze-mille-dollars (12,000.00$) soit pris dans la réserve carrière et sablière numéro de compte : 5915700.

**DEMANDE DE MADAME JOHANNE DION-MISE AUX NORMES DE L’EAU POTABLE**

Madame Johanne Dion, conseillère, demande au maire certaines informations concernant le projet de mise aux normes de l’eau potable.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h54, Fin : 19h57)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-06-28**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 06 juin 2016, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h42.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

 Secrétaire-trésorier